

MANAGER LES IRP

Formation Manager les IRP Institutions représentatives du personnel

Cette formation « manager les IRP » est destinée aux managers, membres de la direction, DRH, RRH désireux d'entretenir avec les IRP la meilleure relation au sein de l'entreprise.

Pourquoi une formation manager les IRP ?

Les dernières réformes du Code du travail ont amené à favoriser le dialogue social au sein de l'entreprise et laissent notamment un champ ouvert à la négociation de plus en plus important aux partenaires sociaux et aux Institutions Représentatives du Personnel (IRP). Dans ce contexte, il est primordial d'instaurer un climat social favorable à la continuité des relations sociales au sein de l'entreprise.

De même, il convient de maîtriser le fonctionnement des instances représentatives du personnel.

Enfin, la connaissance des règles applicables pour chacune des instances est une première étape obligatoire vers la réalisation de cet objectif.

Objectif général :

Assurer une communication optimisée avec les IRP Institutions Représentatives du Personnel

Une journée pour acquérir tous les aspects pratiques de la réglementation en matière d'IRP

Maîtrise de toutes les compétences nécessaires au management des IRP

Des mises en situation sur des cas spécifiques afin de mettre en pratique les connaissances théoriques

Un temps d'échange où vous pourrez poser toutes vos questions

Objectifs pédagogiques de la formation :

•Maîtriser les points clés du droit du travail ainsi que les aspects juridiques du mandat de représentants du personnel

•Evaluer ses droits et devoirs en tant qu'élu au sein des IRP Institutions Représentatives du Personnel

•Savoir identifier les différents textes qui s'appliquent dans l'entreprise concernant les IRP

•Professionnaliser la préparation des réunions avec les IRP et ses interventions

•Gérer la relation avec les collaborateurs membres des institutions représentatives du personnel

A quel public s'adresse cette formation ?

Représentants du personnel

DRH, RRH

Membres de la direction animant les réunions avec les représentants du personnel, institutions représentatives du personnel

Managers encadrant des représentants du personnel.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Afin de pouvoir analyser vos besoins et organiser au mieux votre formation, nous vous prions dès lors de l'inscription, de nous communiquer la nature de votre handicap en nous contactant par téléphone au 04 92 04 89 40 ou au 07 56 97 53 27 ou par voie électronique à l'adresse mail suivante : contact@formex-formations.com. Nous étudierons par la suite la faisabilité du projet de formation (voir également notre politique de handicap accessible sur notre site en ligne : formex-formations.com)

Pré-requis de la formation

Aucun prérequis nécessaire à la formation gestion des instances représentatives du personnel à Nice.

Suivi de l'exécution et évaluation des résultats :

Feuilles de présence, questions orales ou écrites (QCM), mise en situation, évaluation formative en continu, attestation de fin de formation

Ressources techniques et pédagogiques :

Apports de contenus conceptuels et méthodologiques (exposés), démonstration par l'intervenant, jeux de rôles, tests, étude de cas / cas pratiques, travail sur des outils concrets et opérationnels, retour sur expérience, débats, échanges avec le groupe, questions / réponses, évaluation de satisfaction

Dispositif post-formation :

Possibilité de modules complémentaires

Moyens-supports pédagogiques :

Ordinateur portable, Vidéoprojecteur, Caméra, Dictaphone, Paperboard, CD ROM, clé USB, Films, Photographies, Documentation, Internet, Livret pédagogique remis aux participants.

Modalités de validation :

Résultats attendus à l'issue de la formation :

Evaluation de fin de formation

Certificat d'assiduité

Prix : sur devis

Durée : 7 h (1 jour)

Lieu de la formation :

dans nos locaux, chez le client ou en distanciel

Type de formation :

Intra

Intervenants :

Juliana CURATOLO, François VAN DER LINDEN

Formation créée le :

03/04/2020

Dernière mise à jour :

22/03/2024

Délais d'accès :

3 semaines

Modalités d'accès :

Pour tout renseignement concernant une demande d'inscription, nous vous prions de nous contacter via notre formulaire de contact en ligne. Vous pouvez également effectuer votre demande par mail à l'adresse suivante : contact@formex-formations.com ou par téléphone au 04 92 04 89 40 ou 07 56 97 53 27.

ASSOCIATION FORMEX

Loi 1901

17, rue Alfred Mortier à Nice - 06000

E-mail: contact@formex-formations.com

Tél: 04 92 04 89 40 - 07 56 81 37 30 - Fax 04 93 55 72 43

www.formex-formations.com

SIRET 508 644 788 00012 - NAF 9499Z - Numéro d'agrément: 93.060.64.86.06 - TVA FR 22 508644788



F O R M E X

PROGRAMME DETAILLE DE LA FORMATION

9h00 – 10h30 (durée 1h30)

Formation manager les IRP : Délégués du personnel et Institutions Représentatives du Personnel

Missions générales des institutions représentatives du personnel IRP
Missions spécifiques des institutions représentatives du personnel IRP
Moyens attribués aux délégués du personnel et institutions représentatives du personnel
Fonctionnement des institutions représentatives du personnel IRP
Heures de délégation
Réunions des délégués du personnel et institutions représentatives du personnel au sens large

10h45 – 14h30 (durée 2h45)

Formation manager les IRP : Comité d'entreprise et IRP Institutions Représentatives du Personnel

Missions générales du comité d'entreprise au sein des IRP Institutions Représentatives du Personnel
Missions spécifiques du comité d'entreprise dans le cadre des IRP Institutions représentatives du Personnel
Moyens attribués au Comité d'entreprise
Fonctionnement du Comité d'entreprise
Heures de délégation
Réunions du Comité d'entreprise
Informations et consultations obligatoires

14h30 – 16h00 (durée 1h30)

Formation manager les IRP : CHSCT et IRP Institutions Représentatives du Personnel

Missions générales du CHSCT dans le cadre des IRP Institutions Représentatives du Personnel
Missions spécifiques du CHSCT dans le cadre des IRP Institutions Représentatives du Personnel
Moyens attribués au CHSCT
Attributions particulières du CHSCT
Fonctionnement du CHSCT
Heures de délégation
Réunions du CHSCT

ASSOCIATION FORMEX

Loi 1901

17, rue Alfred Mortier à Nice - 06000

E-mail: contact@formex-formations.com

Tél: 04 92 04 89 40 - 07 56 81 37 30 - Fax 04 93 55 72 43

www.formex-formations.com

SIRET 508 644 788 00012 - NAF 9499Z - Numéro d'agrément: 93.060.64.86.06 - TVA FR 22 508644788



F O R M E X

PROGRAMME DETAILLE DE LA FORMATION

12h30 – 14h00 Pause déjeuner

16h15 – 17h30 (durée 1h15)

Formation manager les IRP : Délégué syndical et IRP Institutions représentatives du Personnel

Désignation du délégué syndical

Missions du délégué syndical dans le cadre des IRP Institutions Représentatives du Personnel

Attributions du délégué syndical dans le cadre des IRP Institutions Représentatives du Personnel

Moyens accordés au délégué syndical

Heures de délégation

Négociations obligatoires avec les IRP Institutions Représentatives du Personnel

Négociations facultatives

Techniques de négociation avec les IRP Institutions Représentatives du Personnel

ASSOCIATION FORMEX

Loi 1901

17, rue Alfred Mortier à Nice - 06000

E-mail: contact@formex-formations.com

Tél: 04 92 04 89 40 - 07 56 81 37 30 - Fax 04 93 55 72 43

www.formex-formations.com

SIRET 508 644 788 00012 - NAF 9499Z - Numéro d'agrément: 93.060.64.86.06 - TVA FR 22 508644788



F O R M E X